**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 47 (1902)

**Heft:** 12

Rubrik: Informations

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

année plus nombreuses, accrurent l'effectif de leurs adhérents. Récemment, sur l'initiative d'un lieutenant de l'armée territoriale, a été créé à Rome, le premier bataillon scolaire. Il semble bien que nous assistions dans la capitale, à une renaissance, plus fortement marquée qu'ailleurs, de l'art gymnastique et de l'éducation militaire de la jeunesse. Le bataillon scolaire porte un vêtement rappelant l'uniforme militaire; il a ses fusils (d'anciens Vetterli), et est formé de jeunes élèves des écoles primaires, âgés de 10 à 16 ans. Trois ou quatre heures par semaine, on leur enseigne les principaux éléments de l'instruction militaire: le maniement de l'arme et la gymnastique. Une banque importante a fourni un vaste local; le Ministère de la Guerre a autorisé le nombre nécessaire de sousofficiers à fonctionner comme instructeurs; enfin, un nombreux comité s'est constitué pour la propagation de cette institution nouvelle et éminemment utile. Naples, Turin, Milan, d'autres villes encore, commencent à suivre l'exemple de Rome. On peut prévoir que d'ici quelques années de sérieux progrès auront été réalisés dans le développement physique et militaire de nos jeunes gens.



# INFORMATIONS

#### SUISSE

Manœuvres du 4<sup>me</sup> corps d'armée. — Dans le courant du mois passé, deux journaux militaires étrangers ont consacré des récits sommaires aux manœuvres du 4<sup>me</sup> corps d'armée dans le Winnenthal. Un de ces journaux est l'excellente Revue du Cercle militaire à Paris, dont les articles sur nos manœuvres sont dus à la plume d'un de nos camarades de l'armée française, bien connu des officiers de la Suisse romande, M. Alfred Dollfus, capitaine au groupe territorial du 9<sup>me</sup> bataillon d'artillerie à pied. C'est dire que ces articles sont inspirées d'un esprit de grande bienveillance. Ils ont paru dans les nos 46, 47 et 48 des 15, 27 et 29 novembre. Après une esquisse fort claire des opérations pendant les trois journées d'exercices de divisions et les deux journées de manœuvres de corps, l'auteur résume les critiques formulées par la direction et par M. le conseiller fédéral Müller.

Le second article que nous signalons, a paru dans le Militär Wochenblatt, no 106. Nous ignorons le nom de l'auteur. L'article est du reste strictement objectif. Les critiques formulées sont ici aussi celles de la direction des manœuvres.

Le même journal, même numéro, donne un rapide compte-rendu des exercices de tir sur ouvrages fortifiés qui eurent lieu au Buchberg.

### ALLEMAGNE

Effectif de la cavalerie. — Le général Zeppelin, dont le nom est bien connu dans les armées européennes, vient de consacrer un article à la cavalerie allemande sous le titre: Une parole sérieuse au sujet de la préparation à la guerre de l'Allemagne.

Il y est dit que la cavalerie n'a pas cru en nombre en même temps que l'armée allemande et est restée à peu près ce qu'elle était au moment de la fondation de l'empire, si l'on fait abstracton de la création de quelques escadrons de chasseurs,

De fait, d'après la loi de 1874, l'effectif de l'armée étant fixé à 401 659 hommes, l'infanterie comptait 469 bataillons; la cavalerie, 465 escadrons; l'artillerie, 300 batteries.

Il y avait en outre 29 bataillons d'artillerie à pied, 18 bataillons de sapeurs et 18 bataillons du train.

L'effectif arrêté en 1880 atteignait 427 274 hommes, et toutes les armes voyaient augmenter le nombre de leurs unités, sauf la cavalerie, qui se bornait toujours à ses 465 escadrons.

En 1887, l'effectif est porté à 468 419 hommes, et la cavalerie reste toujours stationnaire. En 1890, nouvelle augmentation d'effectif, et la cavalerie garde ses 465 escadrons. En 1893, introduction du service de deux ans : l'effectif atteint 557 093 hommes, et la cavalerie n'a toujours que ses 465 escadrons.

L'armée s'était accrue de 155 000 hommes en moins de vingt-cinq ans et la cavalerie était cependant restée stationnaire. Ce n'est qu'en 1897 et 1899 que, grâce à la création des chasseurs à cheval, le nombre des escadrons fut progressivement augmeuté de 17. Mais en même temps, l'infanterie était grossie de 87 bataillons; l'artillerie de campagne, de 80 batteries; l'artillerie à pied, de 1 bataillon; les sapeurs, de 3 bataillons.

L'infanterie s'est, en somme, accrue d'un tiers; l'artillerie de campagne, de près de moitié, tandis que la cavalerie n'augmentait que de 1/27. Et avec cela, fait remarquer le général Zeppelin, la cavalerie allemande ne dispose d'aucun cadre permettant la création d'unités de réserve.

Il compare ensuite l'effectif de la cavalerie allemande à celui des cavaleries russe et française, et dit à ce sujet: « Si notre voisin de l'Est nous est tellement supérieur par l'effectif en cavalerie, notre situation se teinte de couleurs plus sombres encore quand nous fixons notre attention sur notre voisin de l'Ouest.

En 1900 la France avait 7 divisions de cavalerie indépendante, 19 brigades de corps et 4 brigades en Algérie et Tunisie, en tout 447 escadrons actifs. La cavalerie de réserve se composerait en outre en temps de guerre de 38 cinquièmes escadrons (?) et de 41 escadrons de réserve (?) pour lesquels on n'entretient en temps de paix que de faibles cadres.

Mais l'avantage que voit le général Zeppelin en faveur de la cavalerie française réside dans la constitution, dès le temps de paix, en divisions, des régiments destinés à former la cavalerie indépendante, et du fait qu'un grand nombre de ces régiments sont d'avance cantonnés près de la frontière de Lorraine.

Le France militaire fait suivre ce résumé de l'article du général Zeppelin des lignes suivantes:

« Nous n'avons pas à rectifier les erreurs d'appréciation qu'a pu commettre le général Zeppelin sur le nombre des escadrons de guerre et de réserve. Son article est cependant intéressant à citer en ce qu'il est l'indice d'une certaine inquiétude dans l'armée allemande, inquiétude qui date de loin, du reste, au sujet du non-endivisionnement en temps de paix de la cavalerie. Peut-être faut-il y voir aussi un tableau à dessein un peu poussé au noir pour créer un mouvement en faveur de l'augmentation de la cavalerie allemande. »

## AUTRICHE-HONGRIE

La question du canon. — La *Danzers Armee Zeitung* vient de procéder à une enquête auprès de ses lecteurs, sur la question du canon à tir rapide. Elle les a invités à répondre aux questions suivantes :

- 1. Le canon dans lequel la pièce recule sur l'affût est-il préférable à celui où l'affût recule lui-même?
  - 2. Le canon et le caisson doivent-ils être cuirassés?
  - 3. La réduction de calibre est-elle admissible, et dans quelle mesure?
  - 4. L'obus brisant peut-il remplacer le shrapnel?
  - 5. L'obusier léger doit-il également subir une transformation ?
- 6. Quelle influence l'existence des boucliers exerce-t-elle sur la conduite et l'emploi de l'artillerie ?

Douze officiers ont répondu aux questions posées par la *Danzers Zeitung*; parmi eux, trois ont gardé l'anonyme, huit appartiennent à l'artillerie et le dernier à une autre arme.

De l'ensemble des avis émis par eux, il résulte, en réponse aux questions indiquées ci-dessus:

1. A l'unanimité, le canon où la pièce recule sur l'affût (système français) est le modèle le plus avantageux.

- 2. A la majorité, à la deuxième question, il a été répondu que la pièce et l'affût devaient être pourvus de boucliers. Les uns ont motivé leur avis par un raisonnement théorique; d'autres, en disant que la France ayant pourvu son artillerie de boucliers, les autres armées étaient obligées d'en faire autant, de même qu'il a fallu suivre l'exemple de ceux qui avaient adopté les premiers le fusil se chargeant par la culasse ou le fusil à répétition.
- 3, 4, 5 et 6. Sur ces quatre questions, les avis ont été tellement partagés qu'il n'en découle aucune opinion ferme.

La Norddeutsche allgemeine Zeitung, parlant de l'enquête de la Danzers Zeitung, dit qu'il est regrettable qu'aux questions posées on n'ait pas joint les suivantes :

- 7. N'est-il pas à craindre que l'artillerie ne perde de son esprit offensif et de sa considération auprès des autres armes, si on la pourvoit de boucliers ?
- 8. Faut-il décidément adopter l'artillerie à boucliers, à l'exemple de la France?
- 9. Si la question précédente est résolue par l'affirmative, faut-il employer des boucliers assurant une sécurité complète ou seulement une protection de front aux moyennes distances?

On voit par ces objections du journal berlinois que malgré la conversion du général Rohne, l'idée du canon à recul sur l'affût n'a pas encore pénétré l'unanimité des esprits en Allemagne. On n'en doit pas moins considérer que sa cause est gagnée dans ce pays-là comme dans la plupart des autres. Le canon modèle 96 ne tardera pas à trouver son remplaçant.

**Erratum**. — Le nom d'un des inventeurs de la nouvelle selle dont notre dernière livraison a donné la description n'est pas *Kaucié*, comme nous l'avons écrit par erreur, mais *Kaucic*.

# BELGIQUE

La Commission du canon à tir rapide. — Notre correspondant belge nous écrit :

La Commission spéciale du matériel d'artillerie, désignée par le Ministre de la Guerre, vient de clore ses travaux. Ceux-ci ont été entourés du plus profond mystère. Je crois savoir néanmoins que la majorité des commissaires se sont prononcés, en principe, en faveur du matériel à déformation en opposition au matériel rigide. D'autre part, ils ont été unanimes à reconnaître qu'il y avait lieu de poursuivre les expériences entre les diverses maisons concurrentes. Elles sont au nombre de cinq: Ehrarhd, à

Dusseldorf, Cockerill, à Seraing, Krupp, à Essen, Creusot et St-Chamond.

La Commission a momentanément écarté le canon Cockerill-Nordenfelt.

A propos de cette question de transformation de notre artillerie, les officiers de l'armée croient, paraît-il, que la réorganisation de celle-ci est subordonnée à l'adoption de tel ou tel sytème de canon. Il n'en est rien. La Commission spéciale était chargée d'une mission nettement définie-Elle ne pouvait s'occuper d'aucun autre objet. Elle ne s'est donc pas préoccupée de la question de la réorganisation de l'artillerie, discutée et tranchée par la Commission mixte, et dont l'article principal est le dédoublement des régiments. Il n'y a pas là de quoi apporter satisfaction aux doléances des officiers d'artillerie qui, ajoute-t-on, se plaignent des lenteurs extrêmes de l'avancement.

Le lieutenant-général Wanvermans. — Le lieutenant-général du génie en retraite Wanvermans, vient de mourir à l'âge de 77 ans. Ce fut avant tout un de nos officiers supérieurs les plus érudits, laissant des travaux fort appréciés. C'était aussi un soldat à l'esprit très militaire.

Doué d'une excellente mémoire, causeur agréable et fécond, il aimait à fréquenter des savants comme lui, des militaires ot des artistes. Il possédait une bibliothèque magnifique, riche en documents du plus grand prix. Très versé en géographie, il s'intéressa particulièrement à l'expédition de la *Belgica*, à la réussite de laquelle il contribua pour une large part.

Associé à la direction de la Revue militaire belge depuis 1877, il y collabora assidûment. On lui doit des publications militaires qui font autorité sur l'art de préparer la défense des places: Le gouvernement des places de guerre; Application des règles de la mobilisation aux places fortes.

Il présida l'Académie archéologique d'Anvers ainsi que la Société de géographie d'Anvers dès sa fondation.

Le général Wanvermans était Commandeur de l'Ordre de Léopold et de plusieurs autres ordres étrangers.

#### **ÉTATS-UNIS**

#### Modifications à l'uniforme de l'armée de terre.

L'uniforme des troupes de terre américaines vient d'être l'objet de modifications importantes que nous analysons brièvement ci-après.

Ces changements sont en partie la résultante d'observations faites pendant les opérations aux Philippines et en Chine, ainsi que pendant la guerre du Transvaal. La principale innovation est l'adoption du khaki olive comme tenue de garnison, manœuvres et campagne.

TROUPE. I. *Grande tenue*. — Tunique, pantalon d'uniforme, casquette de grande tenue, souliers noirs, gants blancs, fourragère, ceinturon, cartouchière.

Même tenue pour les hommes montés, sauf : culotte, souliers fauves, jambières, gantelets fauves, éperons.

La grande tenue se porte dans les revues, inspections et parades.

Modifications à l'ancien uniforme : Le casque ordinaire est supprimé. La couleur distinctive de l'infanterie (parements, etc.) est le *bleu pâle*, au lieu du blanc.

II. Petite tenue. — Tunique, pantalon d'uniforme, casquette de petite tenue, souliers noirs, gants blancs, ceinturon, cartouchière.

Pour les hommes montés, même tenue, sauf : culotte, souliers fauves, jambières, gantelets fauves, ceinturon à cartouches.

La casquette de petite tenue est la coiffure de grande tenue, moins la bande détachable.

Le port de cette tenue est subordonné aux prescriptions des chefs de corps.

III. Tenue de toile. — Blouse et pantalon de toile blanche, casque colonial blanc, souliers fauves ou sandales de toile.

Cette tenue est réservée pour les époques de chaleur; elle n'est jamais portée sous les armes. Les hommes montés ne la portent qu'à pied.

Comme innovation, le chapeau de paille, en usage dans le Sud, est supprimé.

IV. Tenue de service. — Blouse, pantalon et casquette khaki, souliers fauves. C'est la tenue de garnison habituelle.

La tenue de service en garnison est la même, avec les gants fauves, le ceinturon et la cartouchière.

Enfin aux manœuvres, tirs, marches, etc., le pantalon est remplacé par la culotte avec jambière, la casquette par le *chapeau de feutre*; gants fauves, ceinturon, cartouchière.

Pas de différences pour les hommes montés, sauf le port de la culotte, des jambières, des gantelets et des éperons.

La culotte pour l'infanterie comme tenue de manœuvre et de campagne est une innovation.

V. Tenue de corvée, à pied seulement, comprend le bourgeron et pantalon de grosse toile de coton brune; chapeau de feutre, souliers fauves.

Officiers. — Les dispositions précédentes s'appliquent aux officiers, sauf les exceptions suivantes:

1º Les officiers n'ont pas de tenue de corvée, excepté ceux du corps de l'ordonnance et de l'artillerie de côte;

- 2º Ils ne portent la grande tenue que dans des occasions exceptionnelles (visite au Président, soirées, etc.);
- 3º Ils sont autorisés à porter pour les soirées, bals, etc., un habit noir du modèle civil, avec boutons d'uniforme et galons de grade, gilet blanc (ou bleu foncé), pantalon de grande tenue, casquette;
- 4º Les officiers généraux et d'état-major ne portent plus le chapeau de grande tenue qu'à pied et dans des occasions exceptionnelles;
- 5º Les insignes de grade, pour la grande tenue et la petite tenue, consistent en nœuds de galons placés sur les marches, depuis le grade de premier lieutenant jusqu'à celui de colonel. Ceci est une innovation. Pour les autres tenues, le mode actuel de pattes d'épaules est conservé.
- Notes. 1. Il existe aussi un casque recouvert de toile khaki, mais son emploi n'est pas encore réglementé.
- 2. Des chemises couleur khaki sont délivrées aux troupes, qui peuvent les employer en campagne pendant les chaleurs, au lieu de la blouse de la tenue de service. Les insignes de grade sont alors portés sur la chemise.

  G. N. T.

#### ITALIE

La question du canon. — Cette question du canon vivement débattue toujours, ne paraît pas tout à fait près d'être résolue en Italie, si l'on en juge par les apparences. Au mois d'avril passé, la Revue d'artillerie publiait une traduction d'un article du général Allason 1 (il était alors colonel, et a été nommé général il y a un mois), combattant avec ardeur le matériel à recul sur l'affût.

L'adoption récente par l'armée italienne d'une pièce de 75 mm. à bêche de crosse élastique, n'a fait que donner un regain de vie à la discussion. On sait, en effet, que seules les 84 batteries de canons de 7 mm. dit léger, ont été remplacées par le nouveau matériel <sup>2</sup>. Il s'agit maintenant de prendre une décision pour les 206 batteries de canon de 87 mm. dit lourd. Or, les partisans des nouvelles idées non seulement n'ont pas désarmé, mais ils sont remplis d'espoir dans le triomphe de leur cause. «Il ne faut pas croire, nous écrit un camarade de l'armée italienne, que les idées du général Allason soient celles des artilleurs italiens; j'espère qu'on verra prochainement qu'au contraire celles-ci sont très différentes. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Moderna artiglieria da campagna, par le colonel U. Allason. Turin, Casanova, 1902.

<sup>2</sup> Revue militaire suisse, livraison de mai 1902, p. 420 et suivantes.

Tant mieux pour l'Italie, s'il en est ainsi. Elle s'éviterait l'expérience fâcheuse par laquelle passe actuellement l'Allemagne. Déjà son matériel, modèle 1901, à peine en mains des troupes, paraît démodé. Il serait regrettable de renouveler la même erreur avec le matériel qui devra remplacer le canon lourd avant qu'il soit longtemps.

Parmi les adhérents aux tendances nouvelles, un des plus compétents, et des plus persévérants aussi, est le major Pistoj de l'Inspectorat de l'artillerie de campagne, à Rome. Il a rompu déjà plus d'une lance en faveur de l'adoption dans l'armée italienne du canon à recul sur l'affût. Le débat vient de s'enrichir d'un nouvel article de lui, publié d'abord dans la *Rivista d'Italia* (nov. 1902), puis paru en une brochure 1 et dans lequel il répond aux arguments du général Allason.

L'espace me manque pour donner un résumé un peu complet de cette intéressante brochure, dans la présente livraison. Nous y reviendrons.

Nous mettons en regard les deux opinions en lutte chez nos voisins du sud. La question est en Suisse, comme ailleurs, d'une actualité trop pressante pour que tous les officiers, spécialement ceux de l'artillerie et de l'infanterie plus directement intéressés, ne se mettent pas d'ores et déjà au courant des méthodes tactiques que le canon à tir rapide les contraindra d'adopter.

<sup>1</sup> La Moderna artiglieria da campagna, par G. Pistoj, maggiore d'artiglieria. Rome, Unione coopérativa éditrice, 1902.

# BIBLIOGRAPHIE

Gages (L), chef d'escadron d'artillerie. — Les alliages métalliques. Petit in-8° (8 fig.) (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.) Gauthier-Villars, éditeurs, Paris 1902.

Le volume de l'Encyclopédie, Alliages métalliques, a pour objet de faire connaître, d'une part, les notions d'ordre pratique se rapportant à la préparation et aux propriétés de ces métaux et d'exposer, d'autre part, les théories nouvelles établies au sujet de leur constitution.

Ce volume se divise en deux parties:

Titre I. — Métallurgie des alliages et propriétés principales.

Titre II. — Théorie des alliages.

Sans entrer dans de trop grands détails qui ne pourraient trouver leur place que dans les Traités spéciaux, soit au sujet de la préparation des